

25 avril 2012

communiqué de presse

Le conseil d'administration d'APRR, réuni en séance le 25 avril, a décidé de distribuer un acompte sur dividende de 0,55 euro par action.

Le paiement de l'acompte sur dividende interviendra le mercredi 9 mai 2012.

APRR rappelle que ses titres font l'objet, depuis le 10 septembre 2010, d'une offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire initiée par Eiffage. La décision de conformité de l'Autorité des marchés financiers de cette offre fait l'objet d'un recours auprès de la Cour d'appel de Paris et la mise en œuvre du retrait obligatoire est suspendue jusqu'à la décision définitive de la Cour d'appel.

APRR rappelle que, conformément au paragraphe 2.1 de la note d'information conjointe aux sociétés Eiffage et APRR ayant reçu le visa n° 10- 306 de l'AMF en date du 7 septembre 2010, le prix de l'offre publique de retrait et du retrait obligatoire de 54,16 euros par action APRR sera réduit du montant net de l'acompte sur dividende versé en décembre 2010, du montant du solde du dividende versé en juin 2011, du montant net de l'acompte sur dividende versé en février 2012, et du montant net de l'acompte sur dividende versé en mai 2012.

Le groupe APRR

Quatrième groupe autoroutier en Europe, le groupe APRR, filiale d'EIFFAGE, exploite 2 263 km d'autoroutes sur les 2 282 km de réseau en concession de l'État.

Axe de communication majeur en Europe, ce réseau compte plus de 21 milliards de kilomètres parcourus en 2011. Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe, hors activité de construction, a atteint 2 022 millions d'euros pour un résultat net de 395 millions d'euros en 2011. Le Groupe emploie près de 4 000 personnes.

www.aprr.com